

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2011007

Signataire : Alain PÉRIÈS

OBJET : Convention de coordination entre les services de sécurité de l'Etat et la Police Municipale d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2009,

Vu la convention de coordination entre l'Etat et la Ville d'Aubervilliers signée le 14 octobre 2005,

Considérant les diverses modifications législatives et des modalités d'intervention de la Police Municipale.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de coordination Police Nationale/Police Municipale à intervenir entre l'Etat et la Commune, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la commune

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué